

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

REUNION DU

MERCREDI 4 FÉVRIER 2004

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Olivier de Clippele (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "les relations entre les trois Régions belges concernant l'exportation".

(Orateurs: M. Olivier de Clippele et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

QUESTIONS ORALES

de Mme Yamila Idrissi (N) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "les projets d'une implantation d'IKEA à Anderlecht".

(Orateurs: Mme Yamila Idrissi et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

de M. Jean-Pierre Cornelissen (F) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "l'affectation de 180 contrats d'ACS".

(Orateurs: M. Jean-Pierre Cornelissen et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

Présidence de M. Alain DAEMS, président.

- La réunion est ouverte à 14h40'.

INTERPELLATION DE M. OLIVIER DE CLIPPELE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR,

concernant "les relations entre les trois Régions belges concernant l'exportation".

M. Olivier de Clippele .- Il y a deux mois la ministre régionale flamande en charge du commerce extérieur a fait savoir qu'elle n'acceptait pas que la secrétaire d'Etat fédérale en charge de cette même compétence accompagne le prince Philippe lors des missions à l'étranger. Selon elle, la compétence du commerce extérieur serait exclusivement réservée aux Régions et elle a menacé de couper la participation flamande au budget de l'Agence "interfédérale" du commerce extérieur. Votre collègue a-t-elle saisi le comité de concertation interministériel à ce sujet? Si tel était le cas, quelle fut votre attitude lors de cette réunion?

Par ailleurs, le mensuel "Entreprendre" a rassemblé le temps d'un dossier des "exports managers" critiques à l'égard de la rationalisation du commerce extérieur. Ils ont fait état du système français où les entreprises travaillent de concert avec les ambassades pour promouvoir une seule référence nationale. Chez nous, les ambassades ne sont plus compétentes et il y a trois services régionaux à l'exportation avec des attachés commerciaux parfois concurrents.

Une nouvelle agence pour le commerce extérieur devait permettre aux trois Régions de s'accorder. Or, cela ne fonctionne pas comme prévu et il me semble que c'est par des accord bilatéraux que la coopération du commerce se fait entre les trois Régions. On ne sait pas qui est responsable, on ne sait pas quel est le ministre de tutelle de cette agence. Comment voyez-vous son évolution face à la menace flamande de couper les budgets? Comment peut-elle s'organiser et fonctionner de manière durable si son financement est menacé à tout moment?

Un autre ministre fédéral, déjà parti à l'étranger avec des dirigeants d'entreprises exportatrices, m'a confié que le système ne convenait pas aux entreprises car, à l'étranger, il s'agit plutôt d'une concurrence entre Etats où le protocole influence l'obtention de marchés.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propriété publique et du commerce extérieur .- La création de cette nouvelle Agence se fait effectivement dans un climat difficile. Nous n'étions pas demandeur d'une régionalisation du commerce extérieur. Toutefois, cette décision a été prise et il faut agir en conséquence. Elle a été critiquée par diverses

entreprises. Notre Région oeuvre donc à bien encadrer les PME exportatrices. C'est ainsi que l'on a engagé une vingtaine de nouveaux collaborateurs, dont le directeur, ces deux dernières années, qu'on a réorganisé la direction, que l'on a organisé le rapprochement structurel et géographique des partenaires privés actifs en matière de commerce international dans un bâtiment avenue Louise et que l'on facilite l'accès des exportateurs aux aides financières.

Il est vrai que la responsabilité accrue des Régions continue à poser des problèmes, mais à ce jour la nouvelle direction et un plan stratégique ont été mis en place. Le financement de l'agence est prévu par des arrêtés. Malheureusement, certains partenaires ne respectent pas tous leurs engagements. L'agence est en attente des réponses des ministres concernés.

A ma connaissance, le comité interministériel n'a, à ce jour, pas encore été saisi. Toutefois, la présidence et la direction de l'agence, ont fait part de cette possibilité, lorsqu'ils auront fait le tour des ministres concernés. Pour le budget 2003, les dotations ont été libérées et payées par les trois Régions. Vu notre taille et nos moyens financiers, je rappelle que nous sommes demandeurs de cette agence à Bruxelles, nous assumerons donc nos obligations en la matière.

Je le répète: l'agence joue un rôle important dans la promotion des exportations. Juridiquement, il est normal que le prince soit couvert par un membre du gouvernement fédéral; c'est pourquoi je n'ai jamais cru utile de l'accompagner. Les Régions sont présentes à travers l'organisation de séminaires thématiques et le développement de contacts avec les entreprises.

Les critiques ont surtout été émises par des responsables d'entreprises de multinationales, très attachés à une image fédérale forte. Lors de la création de l'agence, j'ai défendu l'idée d'un contact direct avec les entreprises mais les autres Régions ont imposé le passage par les services régionaux. Cette phobie autonomiste est regrettable. La situation belge est malheureusement souvent surréaliste.

La Région bruxelloise est composée de 98,5% de PME. Bruxelles-export travaille donc en priorité avec elles. Notre situation ne peut être comparée avec celle d'autres pays, ni structurellement, ni budgétairement.

Le rôle des ambassades est essentiel et le partenariat mené avec elles est excellent. L'intervention des ambassadeurs est très souvent opportune, même si comme à chaque fois elle dépend de la qualité des ambassadeurs en poste et de leur sensibilité au monde des entreprises.

Afin de renforcer notre réseau d'attachés économiques dans le monde, j'ai entrepris de conclure des accords avec les autres Régions. La Wallonie, avec l'Awex, a réagi plus rapidement que la Flandre.

Mon objectif a toujours été de satisfaire d'abord les entreprises. Nous tentons de les sensibiliser, d'être à l'écoute de leurs attentes et de dresser avec elles des plans d'action. La régionalisation a rapproché les entreprises de leurs potentialités. Nous avons probablement gagné avec les PME ce que nous

avons perdu en partie avec les grosses entreprises. Nous devons rester attentifs aux velléités régionalistes qui mènent à des situations absurdes.

Je crois que nous sommes le bon élève de l'agence: nous avons toujours payé à temps et nous avons provisionné les sommes en litige.

M. Olivier de Clippele .- On peut catégoriser les entreprises exportatrices entre les petites et les grandes belges et les multinationales. Plus on s'éloigne du niveau belge, plus les entreprises sont grandes. En volume, les PME sont minoritaires dans l'exportation.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- La désindustrialisation s'accompagne d'une diminution de la production de biens. La production de services se fait de plus en plus par des petites structures très mobiles. Si on ajoute les services à la production de biens, Bruxelles représente 19% des exportations belges. Il faut donc relativiser votre propos en considérant la part croissante des services dans l'économie de demain.

M. Olivier de Clippele .- Je dis simplement qu'on ne peut axer notre politique uniquement sur les PME; il faut veiller aux intérêts des grandes entreprises. Il ne faut pas oublier qu'il existe une concurrence même entre les différents sièges nationaux d'une multinationale pour l'obtention de marchés.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Je ne suis certainement pas contre les grandes entreprises mais notre rôle concerne prioritairement les PME. Celui de l'agence est aussi de s'occuper des grandes entreprises.

M. Olivier de Clippele .- Les entreprises belges préfèrent le label "made in Belgium" à celui proposé par la Commission européenne, "made in Europe".

Les entreprises ont besoin d'aide financière. Or, il y a un problème de répartition des aides en fonction des sièges sociaux.

Il y aura bientôt un nouveau débat sur l'avenir de l'Office du Ducroire.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Concernant le label, je pense qu'un petit pays comme le nôtre devra tôt ou tard oser créer une dynamique européenne. Par exemple, il y a une tendance suicidaire à vouloir scinder le Ducroire alors que, pour se situer sur les grands marchés mondiaux, il faudrait un Ducroire à dimension européenne. Dans ce contexte, le label "made in Europe" ne paraît plus si absurde.

- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Les projets d'une implantation d'IKEA à Anderlecht.

Mme Yamila Idrissi (en néerlandais) .- J'ai appris par le biais des médias que le géant de l'ameublement IKEA a l'intention de construire trois nouveaux sites, à savoir à Anderlecht, à Gand et à Arlon. Le comité compétent des fonctionnaires, qui doit donner son feu vert dans le cadre de la loi sur l'établissement, a cependant rejeté la demande d'implantation à Anderlecht en raison de la position trop dominante qu'occuperait IKEA sur le marché bruxellois. En effet, des sites sont déjà présents à Ternat et à Zaventem.

En réponse notamment à cette problématique, le premier ministre Verhofstadt a souhaité assouplir la loi sur l'établissement. Il est parvenu à un accord à ce sujet avec le gouvernement fédéral lors du super-conseil des ministres qui s'est tenu à Gembloux durant deux jours.

Les projets d'abord rejetés sont désormais possibles. Voilà une bonne nouvelle pour IKEA. Le géant de l'ameublement devrait occuper un espace de 56.000 m² à Anderlecht, ce qui entraînera le réaménagement de la chaussée de Mons.

IKEA souhaite également s'implanter à Gand et à Arlon. Selon IKEA, les trois nouveaux magasins généreront quelque 1.200 emplois supplémentaires, dont 650 à Anderlecht. A Anderlecht, IKEA souhaite, toujours selon ses propres dires, donner la priorité aux Bruxellois en matière d'embauche. UNIZO avertit néanmoins, de même que le comité compétent des commerçants, que l'implantation d'IKEA balayera de la carte un grand nombre d'indépendants et de PME. Selon l'administrateur-délégué Kris Peeters, 1.500 emplois existants pourraient disparaître.

Dans quelle mesure l'intention d'IKEA d'engager des Bruxellois pour le site d'Anderlecht est-elle concrète? Le Ministre en a-t-il déjà discuté avec eux? Partage-t-il l'inquiétude liée au risque de concurrence? A-t-il une idée du nombre de Bruxellois qui seraient ici menacés de perdre leur emploi? Partage-t-il la volonté du premier ministre Verhofstadt d'assouplir la loi sur l'établissement pour faciliter l'implantation de grandes entreprises?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Le 21 octobre 2003 déjà, j'ai eu un entretien avec les responsables d'IKEA Belgium au sujet d'une implantation à Anderlecht. Ils ont émis le souhait d'être contactés en temps opportun par le service de l'emploi bruxellois afin d'organiser avec eux une campagne de recrutement pour 350 personnes. Ce contact a déjà eu lieu: l'ORBEM, représenté par la direction générale, la direction du service de Placement et les Sélections payantes, a eu un entretien très concret au sujet de tous les critères d'embauche. Il en est ressorti très clairement qu'IKEA souhaite faire appel au marché local de l'emploi et tient à ce que – je cite - "les personnes engagées soient le reflet de la population bruxelloise".

Le risque de concurrence est inhérent à notre économie de marché. Une nouvelle activité comporte toujours par définition un risque de concurrence pour les autres. Pourtant, on oublie souvent que cette concurrence est source d'innovation et stimule la réflexion quant à la meilleure approche commerciale possible.

On oublie également qu'IKEA s'est développé autour d'un concept clairement défini et que le groupe est unique en son genre dans la Région bruxelloise. La principale concurrence fera rage au sein même des magasins IKEA et les commerçants bruxellois n'en subiront pas préjudice car ils ont d'autres créneaux.

L'adaptation de la loi sur l'établissement a été discutée lors du Conseil des Ministres extraordinaire de Gembloux. Les adaptations prévues n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable avec la Région bruxelloise.

Soit IKEA investit à Bruxelles, soit il investit ailleurs. Cependant, mon objectif et ma mission sont de faire en sorte qu'une entreprise telle IKEA vienne s'établir à Bruxelles et engage le plus grand nombre de Bruxellois.

Mme Yamila Idrissi (en néerlandais) .- Hier, TV-Brussel a annoncé qu'une première autorisation a été octroyée à IKEA mais que des problèmes se posent pour la deuxième. Quand l'ensemble du dossier sera-t-il définitif?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Il m'est impossible de pronostiquer une date précise mais j'espère néanmoins que cette seconde autorisation sera délivrée dans les semaines qui viennent. C'est très important pour l'emploi à Bruxelles.

- L'incident est clos.

L'affectation de 180 contrats d'ACS.

M. Jean-Pierre Cornelissen .- Dans le cadre des programmes de lutte contre le chômage, vous aviez choisi une nouvelle réglementation pour l'affectation d'ACS. C'est pourquoi un appel à projet avait été lancé en direction des services d'aide sociale. Les projets devaient être rentrés pour fin avril 2003 afin d'être examinés pour fin septembre 2003 et que le gouvernement puisse affecter les 180 postes ACS projetés. Où en est cette procédure?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- La procédure d'octroi des postes ACS est aujourd'hui officiellement clôturée. La raison du retard est principalement le succès inattendu puisque 1170 demandes de postes ACS équivalents temps plein ont été introduites par les ASBL, ce qui a occasionné un surplus de travail pour les services de l'ORBEM. De plus, le comité de gestion de l'ORBEM a dû proposer une sélection compatible avec les moyens dégagés en 2003, ce qui a fait l'objet de nombreuses réunions qui ont retardé l'aboutissement de la procédure, prévue pour fin octobre et non fin septembre.

Il y avait trois secteurs prioritaires: l'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire, l'aide aux personnes handicapées (50 postes) et la lutte contre l'exclusion sociale (80 postes).

Le comité de gestion de l'ORBEM a conclu l'appel à projets sur l'octroi de 185 postes ETP. Par ailleurs, le nombre maximum de postes par projet a été plafonné à 4 ETP et les basses qualifications ont été privilégiées. Enfin, le critère des 7 communes prioritaires a été appliqué pour les secteurs de l'accueil de la petite enfance, l'accueil extra-scolaire et la lutte contre l'exclusion sociale. En revanche il a été assoupli pour celui de l'aide aux personnes handicapées notamment car les associations qui s'y trouvent accueillent bien souvent des personnes issues de l'ensemble de la Région bruxelloise.

Par ailleurs, j'ai décidé de repêcher différents projets innovants ou intéressants en les prenant en charge sur les crédits restants de l'appel à projets 2003 et sur les crédits affectés à la création de postes ACS pour l'année 2004.

Au final, 238 postes ont été attribués et ils se répartissent pour 23,6% dans les qualifications élevées et moyennement élevées et pour plus de 75% dans des qualifications inférieures, dont 40% pour les détenteurs d'un CESI.

Le secteur de la lutte contre l'exclusion sociale reçoit près de la moitié des postes octroyés et les deux autres secteurs font l'objet d'une proportion quasi équivalente.

La plupart des décisions ont été soumises à la signature du ministre du Budget. Elles seront ensuite transmises à l'ORBEM. Les autres décisions forment l'objet d'un octroi ultérieur dans les trois mois.

M. Jean-Pierre Cornelissen .- Je remercie le ministre pour sa réponse très complète.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h30'.

